

Réunion du 28 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 82

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (suppléant de M. Gilles MARDELLE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Michel LAURIO, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Laurent COUBLUCQ, Jacques CLAVÉ, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Anita BEUSTE (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Marc PEREZ, Pierre LAFARGUE, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 10 : OCTROI D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A
L'ASSOCIATION A TOUT SERVICE SUITE A LA DISSOLUTION DE
L'ASSOCIATION JOB EXPRESS**

Rapporteur : Mme Maryse PAYBOU

L'association A TOUT SERVICE, dont le siège social est à Monein, a pour objet de promouvoir l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté socioprofessionnelle. Son territoire d'intervention se situait jusqu'alors sur le territoire des communes de Monein, Mourenx, Artix et Arzacq.

Depuis de nombreuses années, la communauté de communes de Lacq-Orthez lui octroie une subvention annuelle. Pour 2021, son montant s'élève à 9 500 €.

Quant à l'association JOB EXPRESS, basée à Orthez, dont l'objet est identique à celui de A TOUT SERVICE, une aide annuelle lui était également allouée par la collectivité. Or, l'association a été dissoute en janvier 2020. Elle a bénéficié, pour sa dernière année d'existence, d'une subvention de 5 508 €. Cette somme n'a donc pas été inscrite au budget primitif de cette année.

L'association A TOUT SERVICE a repris, en 2021, une grande partie du secteur couvert par JOB EXPRESS et étend donc son territoire d'intervention sur le secteur d'Orthez, Salies-de-Béarn et de Sauveterre-de-Béarn. La DIRECCTE a émis un avis favorable.

Cette extension va donc engendrer des frais supplémentaires pour l'association qui s'élèvent à 31 142 € ainsi répartis :

- Création d'un poste de permanent supplémentaire (23 142 €),
- Nouveau local (estimation à 5 700 € minimum),
- Achat de matériel pour la nouvelle permanence (1 300 €),
- Déplacements (estimation à 1 000 €).

Par conséquent, l'association A TOUT SERVICE sollicite la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'octroi d'une subvention complémentaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** à l'association A TOUT SERVICE une subvention complémentaire de 5 508 €, soit le montant de subvention précédemment versé à JOB EXPRESS.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

